

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE1087

présenté par
M. Descoeur et Mme Bonnivard

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« , du management et de la gestion des entreprises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

A l'instar des thématiques relatives à l'agroécologie ou au changement climatique, les thématiques autour de la gestion managériale et financière d'une entreprise doivent figurer dans les programmes d'enseignement agricole.

Cet amendement vise à rappeler que les agriculteurs sont avant tout des chefs d'entreprises et qu'il importe donc qu'ils acquièrent des connaissances dans le management et la gestion d'entreprise durant leur formation.